



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 74 (1974), p. 123-134

Michel Valloggia

Les vizirs des XIe et XIIe dynasties.

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ??? ? ? ???????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

# LES VIZIRS DES XI<sup>E</sup> ET XII<sup>E</sup> DYNASTIES

Michel VALLOGGIA <sup>(1)</sup>

La référence de base de cet article est l'ouvrage d'Arthur Weil, *Die Veziere des Pharaonenreiches*, paru à Strasbourg en 1908. Cette étude conserve aujourd'hui encore tout son intérêt et sera toujours consultée avec profit. Néanmoins, la bibliographie actuelle nous autorise à penser qu'une mise à jour n'est pas inutile <sup>(2)</sup>.

A. Weil, dans sa recension du Moyen Empire (p. 34-51), considérait une période de temps comprise entre la XI<sup>e</sup> et la XVII<sup>e</sup> dynasties. Mais le nombre des travaux relatifs au sujet nous invite à nous limiter aux seules XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> dynasties <sup>(3)</sup>. Nous citerons tous les monuments de l'époque considérée, y compris ceux qui sont connus et mentionnés par A. Weil. Les nouveaux documents, pour la clarté de la présentation, seront précédés d'un astérisque.

<sup>(1)</sup> Mes remerciements vont au Prof. E. Hornung qui m'a suggéré de publier le résumé de mon mémoire de licence et au Prof. J.J. Clère pour ses aimables conseils.

<sup>(2)</sup> Dans la seconde partie, nous traiterons des vizirs en *fonction* et des vizirs à *titre honorifique*.

<sup>(3)</sup> Pour l'Ancien Empire, il convient de citer W. Helck, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln des ägyptischen Alten Reiches* (1954) et particulièrement son *excursus*, *Die Veziere des Alten Reiches*, p. 134-42. Pour la Première Période Intermédiaire, cf. H. Stock, *Die Erste Zwischenzeit Ägyptens* (1949), p. 2-4.

J. von Beckerath, in *Untersuchungen zur politischen Geschichte der Zweiten Zwischenzeit in Ägypten* (1964), a consacré un chapitre aux vizirs de la XIII<sup>e</sup> dynastie (p. 97-100) que l'on complétera avec l'ouvrage de G.T. Martin, *Egyptian Administrative and Private-Name Seals* (1971). Cf. également H. Ranke, *MIFAO* 66 (1935-38), 361-5; P. Lacau, *CASAE* 13 (1949); W.C. Hayes, *A Papyrus of the Late Middle Kingdom* (1955), p. 134 et sq.; J. von Beckerath, *JNES* 17 (1958), 263-8; A. Théodoridès, *RIDA* 5 (1958), 33-64, *RIDA* 9 (1962), 45-135; W.C. Hayes, *CAH*<sup>2</sup> II (1965), 8-13.

1.  DAGI.

## a) \*Graffite du Ouadi El-Shatt El-Rigâl N° 456.

H.E. Winlock, *The Rise and Fall of the Middle Kingdom in Thebes*, pl. 39, 1 (E).  
PM V, 206; Schenkel, *Memphis*, p. 225.

(Dans cette inscription, le nom propre n'est pas suivi de titres, mais il est précédé d'une liste de nobles thébains que nous retrouvons ailleurs <sup>(1)</sup> en compagnie du vizir Dagi).

## b) \*Fragments provenant du temple funéraire de Nebhépétrê à Deir el-Bahari.

J.J. Clère et J. Vandier, *Textes de la Première Période Intermédiaire et de la XI<sup>e</sup> Dynastie*, p. 42 (conc. BM N° 43123) et p. 43 [28 C, ρ, 5].  
PM II<sup>2</sup>, 397-98; Schenkel, *Memphis*, p. 213.

## c) \*Tombe thébaine N° 103 (située à la limite nord de Cheikh-abd-el-Gournah).

N. de G. Davies, *Five Theban Tombs*, p. 28-39 et pl. 30, 31, 34 et 38.  
PM I<sup>1</sup>, 216-17 <sup>(2)</sup>.

## d) \*Sarcophage Caire 28024.

P. Lacau, *Sarcophages* ... I, p. 56-61.

(Le sarcophage porte une titulature composée des éléments suivants : *sd̄ḳwty bit, smr w'ty, rh nsw* et *mr rwyt* <sup>(3)</sup>). Mais les titres du vizir sont absents. Cette défaillance incita N. de G. Davies (p. 38) à conjecturer l'existence de deux personnages différents, dont les liens de parenté étaient peut-être ceux de père et fils. Il est cependant permis de penser que le sarcophage, puis la tombe, constituèrent des étapes dans le *cursus honorum* de Dagi et dans le temps).


EPOQUE : règne de Mentouhotep Nebhépétrê.

<sup>(1)</sup> Les fragments cités sous b) et la stèle de Turin 1447 (cf. PM I<sup>2</sup>, 331 et Schenkel, *Memphis*, p. 240).

<sup>(2)</sup> Cf. également H. Brunner, *Die Anlagen der ägyptischen Felsgräber bis zum Mittleren Reich* (1936), p. 72-3, fig. 57; G. Steindorff und W. Wolf, *Die Thebanische Grä-*

*berwelt* (1936), p. 27-9 et J. Vandier, *Manuel* II, 326, fig. 223, N° 57.

<sup>(3)</sup> Attesté également sur BM 43123, cité sous b). Ce titre, sans être fréquent, est connu dès l'Ancien Empire (cf. *Belegst.* II, 603). Il est souvent en relation avec des charges élevées, mais subordonnées à celles du vizir.

2.  BEBI.

\* Fragment provenant du temple funéraire de Nebhépétrê à Deir el-Bahari.

J.J. Clère et J. Vandier, *idem*, p. 42 [28 C, ρ, 4 = BM 724].  
PM II<sup>2</sup>, 397; P.E. Newberry, *JEA* 14 (1928) 109.

EPOQUE : règne de Mentouhotep Nebhépétrê.

3.  IPI.

a) \*Tombe thébaine N° 315 (à Deir el-Bahari).

H.E. Winlock, *BMMA* part. II (1922) 33-4, 38-48.  
PM I<sup>1</sup>, 389-90<sup>(1)</sup>; Schenkel, *Memphis*, p. 230.

b) \*Sarcophage (*in situ*).

L.S. Bull, *JEA* 10 (1924) 15.

EPOQUE : règne de Mentouhotep Nebhépétrê<sup>(2)</sup>.

4.  AMENEMHAT.

Graffites du Ouadi Hammâmât N<sup>os</sup> 110, 113, 192 et 205.

J. Couyat et P. Montet, *MIFAO* 34 (1912) 77-8; 79-81; 98-100; 103.  
PM VII, 331; Schenkel, *Memphis*, p. 263-7 et 269<sup>(3)</sup>.

EPOQUE : règne de Mentouhotep Nebtaouirê.

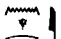
<sup>(1)</sup> Cf. également H. Brunner, *o.c.*, p. 73-74; J. Vandier, *id.*, 329, fig. 226.

<sup>(2)</sup> Cf. H. Stock, *Die Erste Zwischenzeit* . . . , p. 88 et T.G.H. James, *The Hekanakhte Papers* . . . , p. 2-3.

<sup>(3)</sup> Sur le passage du vizirat d'Amenemhat à la royauté, cf. J. Breasted, *History* (1952),

p. 154 et plus récemment W. Helck, *Geschichte des alten Aegypten*, p. 102-3. Enfin, sur l'origine du roi, cf. G. Posener, *Littérature et Politique* (1956), p. 49-50 et 60; A.H. Gardiner, *MDIAK* 14 (1956), 46, n. 6 et J. von Beckerath, *ZÄS* 92 (1965), 7-8.

## 5. PRINCES DU NOME DU LIÈVRE.

—  AHANAKHT.Deir el-Bercheh, tombe N° 5 <sup>(1)</sup>.Fl. Griffith and P. Newberry, *El Bersheh* II, pl. 13, col. 10-11.  
PM IV, 181-2.EPOQUE : règne d'Amménémès I<sup>er</sup> <sup>(2)</sup>.—  NEHERI.

\* Graffite Hat-Noub N° 16.

R. Anthes, *Die Felseninschriften von Hatnub* (1928), pl. 16, l. 1, p. 35-8.  
PM IV, 238.EPOQUE : règne de Sésostris I<sup>er</sup> <sup>(3)</sup>.—  KAY.

a) Graffite Hat-Noub N° 16.

R. Anthes, *o.c.*, pl. 16, col. 2, p. 35-8.  
PM IV, 238.

b) Graffite Hat-Noub N° 24.

R. Anthes, *o.c.*, pl. 24, col. 1, p. 54-6.  
PM IV, 238.EPOQUE : règne de Sésostris I<sup>er</sup>.—  DJEHOUTYNAKHT <sup>(4)</sup> (ou X).

Deir el-Bercheh, tombe N° 1.

<sup>(1)</sup> Pour l'étude archéologique de ces tombes, cf. H. Brunner, *o.c.*, p. 63-66 et J. Vandier, *Manuel* II, 316-17.

<sup>(2)</sup> Suivant W. Schenkel, *Frühmittelägyptische Studien* (1962), p. 91. R. Anthes, *ZÄS* 59 (1924) 100, propose une datation plus haute.

<sup>(3)</sup> W. Schenkel, *o.c.*, p. 85 et 93.

<sup>(4)</sup> D'après A. Weil, *o.c.*, p. 42, § 7 (qui émet des réserves). Les éditeurs de la tombe (p. 24) considéraient comme douteuse la mise en rapport de cette titulature avec le détenteur de la tombe.



e) \*Stèle du Ouadi el-Houdi <sup>(1)</sup>.

A. Fakhry, *The Inscriptions of the Amethyst Quarries at Wadi El-Hudi*, p. 27, fig. 21.  
PM VII, 319.

f) \*Liste de proscription <sup>(2)</sup>.

G. Posener in *Mélanges Syriens offerts à Dussaud I*, 313-17; in *CdE* 27 (1939) 43 et in *Proceedings of the Fifth World Congress of Jewish Studies* (1972) 145-46.

## g) \*Second mastaba de Licht.

A. Lansing, *BMA* 28, 25-26, fig. 38; W.C. Hayes, *The Scepter of Egypt I* (1953), p. 183 et W.K. Simpson, *JEA* 41 (1955) 130.

EPOQUE : règnes d'Amménémès I<sup>er</sup> et Sésostris I<sup>er</sup> <sup>(3)</sup>.

7.  AMENY.

## a) Statuette BM 38084.

Fl. Petrie, *Abydos II*, pl. 26 et p. 33.  
J. Vandier, *Manuel III*, 250.  
PM V, 42.

<sup>(1)</sup> Elle relate une expédition conduite par Ouni, fils du vizir.

<sup>(2)</sup> Elle s'achève par les noms propres de deux Egyptiens, avec leur filiation. Le premier d'entre eux est un certain 'In-it-f-ikr, fils d'In-it-f-ikr et de S3t-s3-sbk. Ce nom de femme, peu commun, permet à G. Posener de dater le lot de ces documents.

<sup>(3)</sup> Compte tenu de la longueur du règne d'Amménémès I<sup>er</sup>, Antefiker ne fut vraisemblablement pas le premier vizir de la nouvelle dynastie. A. Weil (p. 38) rangeait à cet endroit

le vizirat de Khentybaou d'après la stèle C 169 du Musée du Louvre — cf. A.H. Gardiner, *RT* 19 (1897) 85 —; mais W.K. Simpson in *JEA* 41 (1955) 129 a montré que l'existence de ce vizir reposait sur une lecture erronée de Weil. A cette place, il était possible de ranger éventuellement le vizirat de Minhotep, connu par un scarabée provenant de Licht — cf. A.C. Mace, *JEA* 8 (1922) pl. 3, N° 17 et p. 15. Mais l'étude récente de G.T. Martin, *o.c.*, p. 47, N° 555 et p. 5 établit que cette pièce appartient à la XIII<sup>e</sup> dynastie.

b) Table d'offrandes <sup>(1)</sup> Caire 23027.

A. Kamal, *Tables d'Offrandes I*, p. 22-3.

EPOQUE : règne de Sésostri I<sup>er</sup> (?) <sup>(2)</sup>.

8.  MENTOUHOTEP.

a) Stèle Caire 20539.

H.O. Lange und H. Schäfer, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs II*, p. 150-58.

b) Statues Louvre A 122-A 123-A 124 <sup>(3)</sup>.

J. Vandier, *Manuel III*, 232, 234 et 275.

c) \*Statues Caire 42037, 42044 et 42045 <sup>(3)</sup>.

*id. ib.*, 275.

G. Legrain, *Statues et Statuettes...* I, p. 22-3, 27-8.

J. Vandier, *id.*, 231, 234 et 275.

EPOQUE : règne de Sésostri I<sup>er</sup> <sup>(4)</sup>.


<sup>(1)</sup> Le rapprochement de ce monument avec la statuette, proposé par A. Weil (p. 38), n'est pas certain : les ascendants féminins diffèrent. Un autre exemple d'homonymie est attesté par une inscription rupestre (cf. J. de Morgan, *Catalogue I*, p. 12, N° 41 = Fl. Petrie, *A Season*, pl. VI, N° 137), mais, là, la filiation évite toute équivoque.

<sup>(2)</sup> La datation repose uniquement sur le fait que cette statuette fut découverte dans les éléments d'un complexe architectural ayant appartenu à Sésostri I<sup>er</sup> (cf. Fl. Petrie, *o.c.*, p. 33).

<sup>(3)</sup> Les titres du vizir sont absents dans tous

les cas; mais l'état lacunaire des monuments ne doit pas être négligé. Il est aussi possible qu'une partie des statues soit antérieure à l'élévation au vizirat de Mentouhotep. Dans cette optique, il faudrait considérer également une stèle-naos du Musée Calvet d'Avignon (N° inv. 42) — cf. A. Moret. *RT* 32 (1910) 141.


<sup>(4)</sup> Eventuellement d'Amménémès II, ou pendant la corégence, si l'on admet l'identité entre la stèle et les statues du Caire. Le prénom fragmentaire de *Nb-[k3w]-R'* est gravé sur l'épaule gauche de la statue Caire 42044.

9.  NEHERI.

Beni Hassan, tombe N° 3.

P. Newberry, *Beni Hassan I*, pl. 25 et col. 70 = *Urk.* VII, 28, 19.  
PM IV, 144-49.

EPOQUE : règne de Sésostris I<sup>er</sup> <sup>(1)</sup>.

10.  SENOUSRET.


a) Beni Hassan, tombe N° 2.

P. Newberry, *Beni Hassan I*, pl. 8, col. 14 = *Urk.* VII, 15, 9.  
PM IV, 141.

b) Stèle Louvre C 4.

P. Pierret, *Recueil d'inscriptions . . . II*, p. 36 = A. Gayet, *Musée du Louvre. Stèles de la XII<sup>e</sup> dynastie*, pl. 3.

EPOQUE : règnes de Sésostris I<sup>er</sup> et Amménémès II.

11.  SEBEKEMHAT.

a) \*Table d'offrandes.

J. de Morgan, *Fouilles à Dahchour, mars-juin 1894*, p. 31-3, fig. 64-7.  
W.K. Simpson, *JEA* 43 (1957) 26-29 <sup>(2)</sup>.  
PM III, 229-30.

<sup>(1)</sup> A. Weil (p. 39), s'élève contre la suggestion de J. Breasted — *History* (1952) 162 — qui qualifiait de vizir Neheri. Il arguait sur l'absence du titre *ḥꜣty* dans la titulature de Neheri et sur le nombre relativement élevé des vizirs qui œuvrèrent sous Sésostris I<sup>er</sup>. H. Gauthier, in *ASAE* 18 (1918) 269 a déjà répondu au premier point. Quant au second, nous objecterons premièrement, que cette charge était, à cette époque, l'étape terminale de la carrière d'un haut fonctionnaire, il

n'est donc pas impossible que ceux-ci se soient succédé à un rythme assez rapide, d'autant que la fonction n'était pas héréditaire (cf. A. Théodoridès, in *RIDA* 5 (1958) 34, n. 4); deuxièmement, que ce prince, comme ceux du nome du Lièvre, n'était peut-être pas un vizir en *fonction*, mais portait le titre de façon honorifique (cf. *infra*).

<sup>(2)</sup> Ce savant a identifié l'existence de ce nouveau vizir et, par conséquent, le propriétaire du mastaba N° 17.

b) \*Dahchour, mastaba N° 17.

(sources *dito*).

EPOQUE : règne de Sésostri III <sup>(1)</sup>.

12.  KHNOUMHOTEP.

Dahchour, mastaba N° 2 <sup>(2)</sup>.

J. de Morgan, *id.*, p. 20, fig. 24.

W.K. Simpson, *JEA* 43 (1957) 26-9.

PM III, 229.

EPOQUE : règne de Sésostri III <sup>(3)</sup>.

13.  KHETY.

P. Kahoun I. 2, 10.

Fl. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, pl. 13 et p. 35 et 103.

W.K. Simpson, *JEA* 43 (1957) 28.

EPOQUE : règne d'Amménémès III <sup>(4)</sup>.

14.  SENOUSRET-ANKHOU.

a) \*Statue Louvre AO. 17223 (provenance Râs Shamra) <sup>(5)</sup>.

P. Montet, *Syria* 15 (1934) 132.

PM VII, 394.

<sup>(1)</sup> C'est la proximité du mastaba avec le complexe funéraire de Sésostri III qui conduit Simpson à placer le vizirat de Sébekemhat sous ce règne.

<sup>(2)</sup> Du mastaba proviennent également un sarcophage en granit rose, anépigraphé, et un coffre à canopes en grès.

<sup>(3)</sup> Cette datation est proposée par Simpson pour la même raison que celle indiquée sous la note 1 *supra*.

<sup>(4)</sup> Datation proposée par Fl. Griffith, *o.c.*, p. 35. A. Weil (p. 46, § 13) l'avait assimilé à un homonyme de la XIII<sup>e</sup> dynastie.


<sup>(5)</sup> Sur le rôle de Senousret-ankhou à Ugarit, cf. Cl. Schaeffer, *Ugaritica* I (1939) 22; W.A. Ward, *Or* 30 (1961) 131 et G. Posener in *CAH*<sup>2</sup> I, 2, p. 549. L'auteur de ces lignes prépare actuellement une thèse sur les ambassadeurs et messagers égyptiens délégués à l'étranger.

## b) Stèle Florence 2579.

S. Bosticco, *Museo Archeologico di Firenze : Le Stele Egiziane dall'Antico al Nuovo Regno*, N° 39, p. 44 et pl. 39.

(Le rapprochement de la statue du Louvre avec la stèle de Florence fut établi par J. Breasted <sup>(1)</sup>, puis réfuté par P. Montet <sup>(2)</sup>. La seule différence généalogique concerne l'épouse du vizir <sup>(3)</sup>).

EPOQUE : fin de la XII<sup>e</sup> dynastie. Vraisemblablement règne d'Amménémès III <sup>(4)</sup>.

15.  AMENEMHAT.

\*Deir el-Médineh, tombe N° 1200.

Fragments de sarcophage en bois, Caire JdE 66867 et Musées nationaux de Prague et Varsovie.

Fragment de linteau d'un petit naos.

B. Bruyère, *BIFAO* 7 (1930) 100-106, fig. 46, 49, N° 3.  
PM I<sup>2</sup>, 688.

EPOQUE : indéterminée (XII<sup>e</sup> dynastie ou plus tard) <sup>(5)</sup>.

La seconde partie de cet exposé tentera de montrer l'existence de deux catégories distinctes de vizirs, les vizirs en *fonction* et les vizirs à *titre honorifique*. L'idée n'est pas nouvelle, elle a été avancée et étayée par W. Helck dans son ouvrage sur l'administration à l'Ancien Empire <sup>(6)</sup>. Sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> dynasties, le vizir était régulièrement choisi dans la famille royale, par la suite, dès le début de la V<sup>e</sup> dynastie, cette charge fut conférée aux plus hauts fonctionnaires du royaume. La VI<sup>e</sup> dynastie accusa un certain retour vers la tradition; ce titre, en effet, fut à

<sup>(1)</sup> In *Syria* 16 (1935) 320.

<sup>(2)</sup> In *Syria* 17 (1936) 203 et in *Kémi* 7 (1938) 181.

<sup>(3)</sup> Actuellement, l'identification est admise; cf. W.A. Ward, *o.c.*, 130, et E. Drioton et J. Vandier, *L'Egypte* (1962), p. 271.

<sup>(4)</sup> Compte tenu des «Quelques règles pour dater les statues privées du Moyen Empire »

établies par J. Vandier in *Manuel* III, 255-59. Dans le cas qui nous occupe, les règles nos 8 (p. 256) et 13 (p. 258) sont significatives.

<sup>(5)</sup> Le nom propre est rarement attesté avant la XII<sup>e</sup> dynastie. Cf. G. Posener, *Littérature et Politique*, p. 51.

<sup>(6)</sup> *Untersuchungen zu den Beamtentiteln...*, p. 142.

nouveau prêté à des princes qui n'en assumaient pas nécessairement les fonctions<sup>(1)</sup>. La conjugaison de ces deux pratiques, attestée à l'Ancien Empire, semble se poursuivre au Moyen Empire, mais l'évidence n'en était pas démontrée<sup>(2)</sup>.

Les titres examinés ici sont ceux des princes du nome du Lièvre (cf. *supra* sous 5.). Ces titulatures offrent dans leur ensemble une certaine constance et une régularité remarquable dans l'ordre d'apparition des titres. La séquence *ḥꜣty-ꜥ ḥrp nsty mr ḥm(w)-ntr ḥry-tp ʿꜣ n Wnw* se retrouve dans tous les cas<sup>(3)</sup>. Il est permis de penser que l'attribution de cette séquence conférait véritablement les pouvoirs de nomarque à leur détenteur. Une deuxième série de titres, dans laquelle l'ordre n'est plus rigoureux, mais les composants constants, nous retiendra plus longuement; successivement, nous avons :

pour : Ahanakht	Tombe N° 5 : (l. 3) <i>sdꜣwty bit smr wꜣty</i> (l. 10) <i>mr niwt, ꜣꜣty</i> ...
Neheri	Hat-Noub Gr. 16 : <i>mr niwt ꜣꜣty mr-šmꜣw ḥꜣt-ḥꜣtyw-ꜥ m pr nsw</i> ...
Kay	Hat-Noub Gr. 16; 24 : <i>sdꜣwty bit smr wꜣty mr niwt ꜣꜣty</i> ...
Djehoutyem... /Sep	Tombe N° 3 : <i>mr niwt ꜣꜣty</i> ...
X	Dans la tombe N° 1 : <i>mr niwt ꜣꜣty mr ḥw(w)t wr(w)t 6 mꜣꜥ</i> .

Dans le *cursus honorum* de ces dignitaires nous noterons les points suivants : les princes, lorsqu'ils ne sont pas encore nomarques (par ex. les fils de Neheri, Kay et Djehoutynakht<sup>(4)</sup>), portent une titulature faite de fonctions définies voisinant avec des épithètes laudatives et des titres religieux. Devenus nomarques, cette séquence est reprise, dans le même ordre, mais elle apparaît dans les inscriptions en seconde position, après la séquence des titres de nomarque. La présence de ces titres administratifs locaux sur une charge fondamentale, telle que celle

<sup>(1)</sup> Cf. par exemple le prince Djaou, son frère Idi et ses fils au temps de Pépi II (Helck, *o.c.*, p. 141).

<sup>(2)</sup> L'hypothèse fut critiquée par W.K. Simpson in *JEA* 43 (1957) 28. Mais il faisait abstraction de la série des inscriptions de

Deir el-Berchah et de Hat-Noub qu'il plaçait (p. 27) à la Première Période Intermédiaire.

<sup>(3)</sup> Sur ces titres, cf. R. Anthes, *ZÄS* 59 (1924) 101 et sq.

<sup>(4)</sup> Cf. graffites Hat-Noub N°s 17, 23, 26.

du vizir, ne saurait s'expliquer par une seule propension à un provincialisme outrancier. Le rôle des nomarques était certes important à cette époque, il n'en demeurerait vraisemblablement pas moins subordonné à l'autorité vizirale. En outre, la fréquence modeste des mentions *mr niwt*, *ḫḫty* en regard de la séquence *ḫḫty-ḫrp nsty mr ḫm(w)-nḫr ḫry-tp ʿḫ n Wnw* est également significative. Elle montre clairement l'intérêt limité que les détenteurs de ces titres leur accordaient<sup>(1)</sup>.

Il existe enfin un autre indice autorisant cette hypothèse; ainsi, dans les graffites de Hat-Noub, le caractère apparemment héréditaire des titres *mr niwt* et *ḫḫty* portés par Neheri<sup>(2)</sup> et son fils Kay<sup>(3)</sup>. Or, d'après le nombre élevé des vizirs qui œuvrèrent sous Sésostris I<sup>er</sup><sup>(4)</sup>, par exemple, nous pensons, à la suite de A. Théodoridès<sup>(5)</sup>, que le vizirat n'était pas héréditaire, mais consacrait plutôt la carrière d'un fonctionnaire habile.

Dans ces conditions, il n'est pas impossible que la distinction entre le vizir en fonction et le vizirat à titre honorifique, attestée sous la VI<sup>e</sup> dynastie, se soit perpétuée au Moyen Empire, dans le nome du Lièvre en tout cas<sup>(6)</sup>.

#### NOTE ADDITIONNELLE

Cet article était sous presse lorsque j'ai eu connaissance de nouveaux monuments concernant le vizir Mentouhotep (cf. *supra*, 8 a-c). Deux statues du personnage furent découvertes devant le I<sup>er</sup> pylône du temple d'Amon à Karnak (cf. J. Lauffray, *BSFE* 67 (1973) 19); de plus, S. Sauneron m'a très aimablement signalé l'existence d'un torse de Mentouhotep, actuellement conservé à Buffalo (inv. 27.14, cf. Vandier, *Manuel* III, 246, n. 1). Une étude des statues du vizir, due à S. Sauneron, paraîtra dans *Kêmi* 23.

(1) Chez Neheri, nomarque en fonction, les titres du vizir ne sont attestés qu'une seule fois.

(2) Gr. 16.

(3) Gr. 16 et 24.

(4) Soit : Antefiker, Ameny, Mentouhotep, Neheri et Senousret.

(5) Cf. note 1, p. 130.

(6) Un élément, étranger au Moyen Empire, mériterait d'être considéré. Le P. Hood (BM 10202) — cf. A.H. Gardiner, *Onom.*, pl. 14

et p. 19\* et 24\* — recèle aux lignes 13 et 16 une double mention de *ḫḫty* et *ḫḫty mr niwt n Tḫ-mry*. G. Maspero in *JA* 11 (1888) 268 traduisait la première mention par « comte », arguant sur le rang de cette charge et ses liens avec la royauté. L'administration civile commençait, elle, avec l'indication vizirale de la ligne 16 (cf. p. 309). Le London Leather Roll (BM 10379) rto 16, 21 et vso 4, 16 — cf. *id. ib.*, pl. 16-18 — confirme cette singularité.